



Bruxelles, le 5 février 2020

Encore un petit effort pour les aides-ménagères !

Communiqué de presse

Après plusieurs mois d'actions dans les rues et de négociations syndicales, les aides-ménagères du secteur des titres-services sont enfin entendues par le gouvernement ! En effet, celui-ci annonce une augmentation des salaires bruts de 0,8% (les syndicats demandaient 1,1% d'augmentation), assortie d'une indemnité de 10% en plus pour les heures de repassage à domicile.

Les entreprises de titres-services ont été créées en 2004. Ce nouveau système était très avantageux pour les utilisatrices-teurs et pour les employeuses-eurs qui voyaient leur activité en bonne partie financée par l'État. Les titres-services avaient au départ plusieurs objectifs : lutter contre le travail au noir ainsi que de remettre à l'emploi des chômeuses-eurs peu qualifié-e-s et enfin de répondre aux besoins des (mères de) familles débordées par le cumul des tâches.¹

A ce jour, 98% des personnes travaillant sous le régime des titres-services sont des femmes. Ces travailleuses sont souvent dans une situation de précarité² (les salaires du secteur sont encore plus bas que dans d'autres secteurs d'emploi féminin peu qualifié). Leur temps de travail est pour la plupart très réduit : en 2013, seules 11% d'entre elles travaillaient à temps plein mais rarement pour des contrats à durée indéterminée.

Nous demandons également au gouvernement de mettre fin à la discrimination entre les femmes et les hommes et d'harmoniser par le haut la rémunération entre les travailleuses et les travailleurs. Les heures de nettoyage et de buanderie (travaux généralement féminins) sont en effet moins rémunérées que celles de petits travaux d'aménagement des habitations et de jardinage (travaux effectués la plupart du temps par des hommes).

Même si nous nous réjouissons de cet accord, celui-ci est totalement insuffisant ! En effet, plusieurs points devraient, selon nous, être réformés³. Outre tout ce qui concerne la reconnaissance de la pénibilité du secteur, le bien-être et la rémunération des travailleuses, nous proposons que le temps de travail soit obligatoirement supérieur au mi-temps, que le respect des obligations de formation soit mieux contrôlé, que les déductions fiscales dont bénéficient les client-e-s soient modulées en fonction de leurs revenus et de leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, nous estimons que l'argent public ne doit plus subsidier des entreprises à finalité de profit. Seuls les organismes publics, les asbl d'insertion et les entreprises d'économie sociale doivent pouvoir y avoir recours.

Enfin, parmi bien d'autres améliorations encore nécessaires, nous plaidons également pour des horaires de travail mieux répartis, pour que cesse le travail tôt le matin et tard le soir. Pour plus de conciliation vie privée/vie professionnelle, pour plus de sécurité et de santé, pour plus de justice sociale.

¹ Les charges domestiques reposent encore trop exclusivement sur les femmes.

² Le film-documentaire « Au bonheur des dames ? » (produit, entre autre, avec l'aide des FPS régionale de Liège) fait la lumière sur les conditions de travail actuelles dans ce secteur. <http://aubonheurdesdames-lefilm.com/>

³ En 2016, nous avons publié l'étude « Sales boulots ? Fermer les yeux pour ne pas se salir les mains » <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/01/Etude2016-sales-boulots.pdf>